

# ATLAS DES PAYSAGES DE L'ALLIER

## Qu'est-ce qu'un atlas ?



### PLUS QU'UN RECUEIL

- \* **Un outil de connaissance** des territoires et des paysages, de leurs dynamiques et leurs enjeux
- \* **Un outil pour une reconnaissance** de la valeur des paysages de l'Allier
- \* **Un outil prospectif pour les politiques publiques**, permettant une meilleure appropriation du paysage dans les projets et les stratégies territoriales
- \* **Une aide à la décision pour les acteurs du territoire** en vue de préserver le cadre de vie et dans une perspective de mise en réseau des acteurs
- \* **Un outil à l'échelle du département**, réalisé dans le **respect d'une méthodologie nationale**

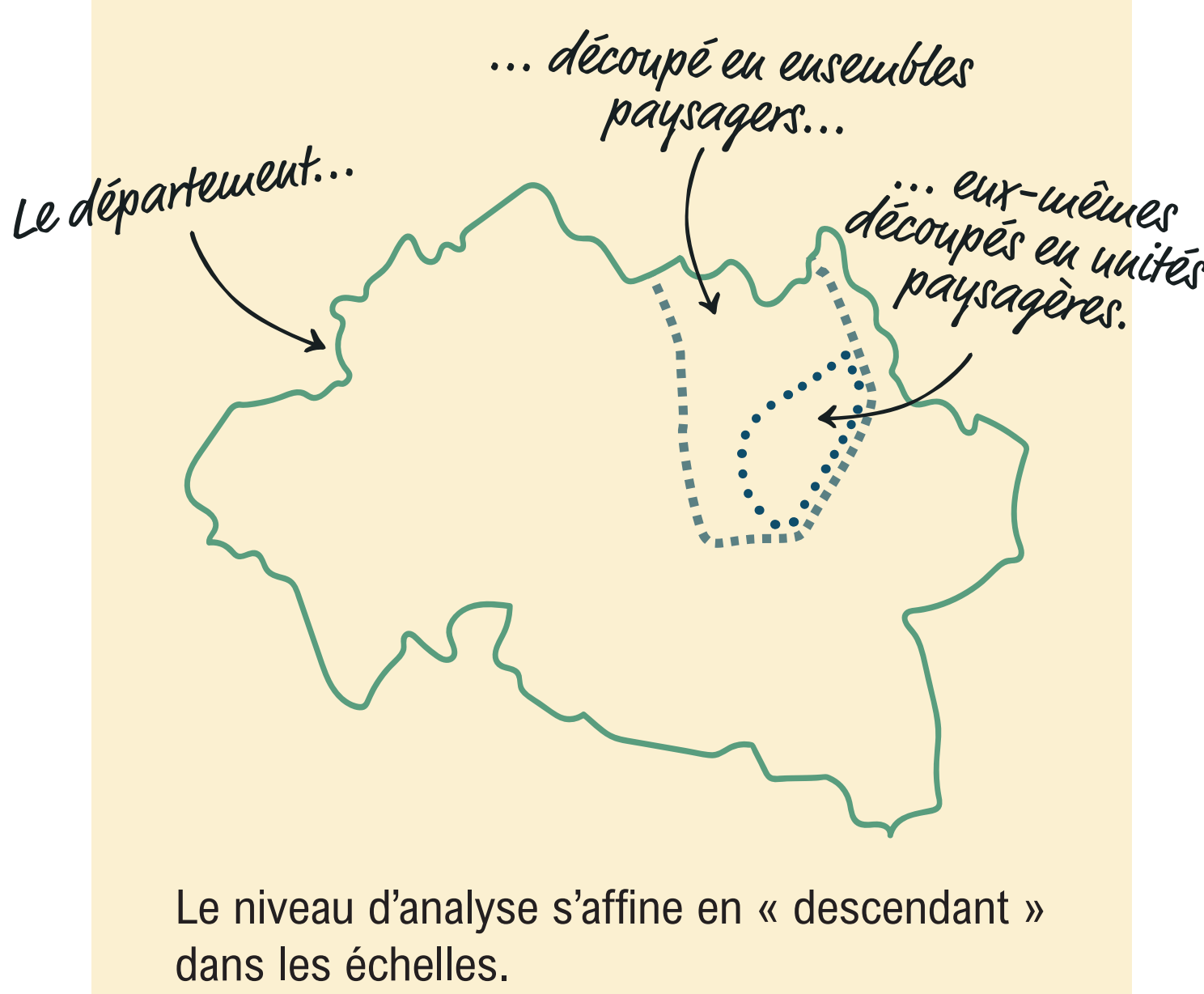


« Le paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, 2000



### TROIS ÉCHELLES D'ANALYSE



### DANS QUELS BUTS ?

- **Analyser et décrire les paysages et leurs dynamiques d'évolution** – qu'il s'agisse de paysages remarquables ou du quotidien, voire dégradés, de paysages « naturels » ou urbains – en ayant une vision transversale et exhaustive
- **Sensibiliser et permettre l'appropriation de la thématique paysage** par le plus grand nombre
- Créer une **base de données** paysagère ainsi qu'un **outil d'aide à la décision** pour élaborer une stratégie territoriale paysagère et orienter les choix des acteurs du territoire



### PAR QUI ? POUR QUI ?

#### Maitrise d'ouvrage

Conseil Départemental de l'Allier, en collaboration avec l'Etat (DDT/DREAL)

#### Membres du Comité Technique

Conseil Départemental de l'Allier  
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
DDT de l'Allier  
UDAP de l'Allier  
CAUE de l'Allier  
+ paysagistes-conseils de l'Etat

#### POUR TOUS !

Élus, techniciens, paysagistes, urbanistes, aménageurs, chargés de développement touristique, gestionnaires d'espaces naturels, agriculteurs, forestiers, associations, habitants...

L'Atlas est disponible dans sa totalité sur le site du département de l'Allier

allier.fr Atlas des paysages

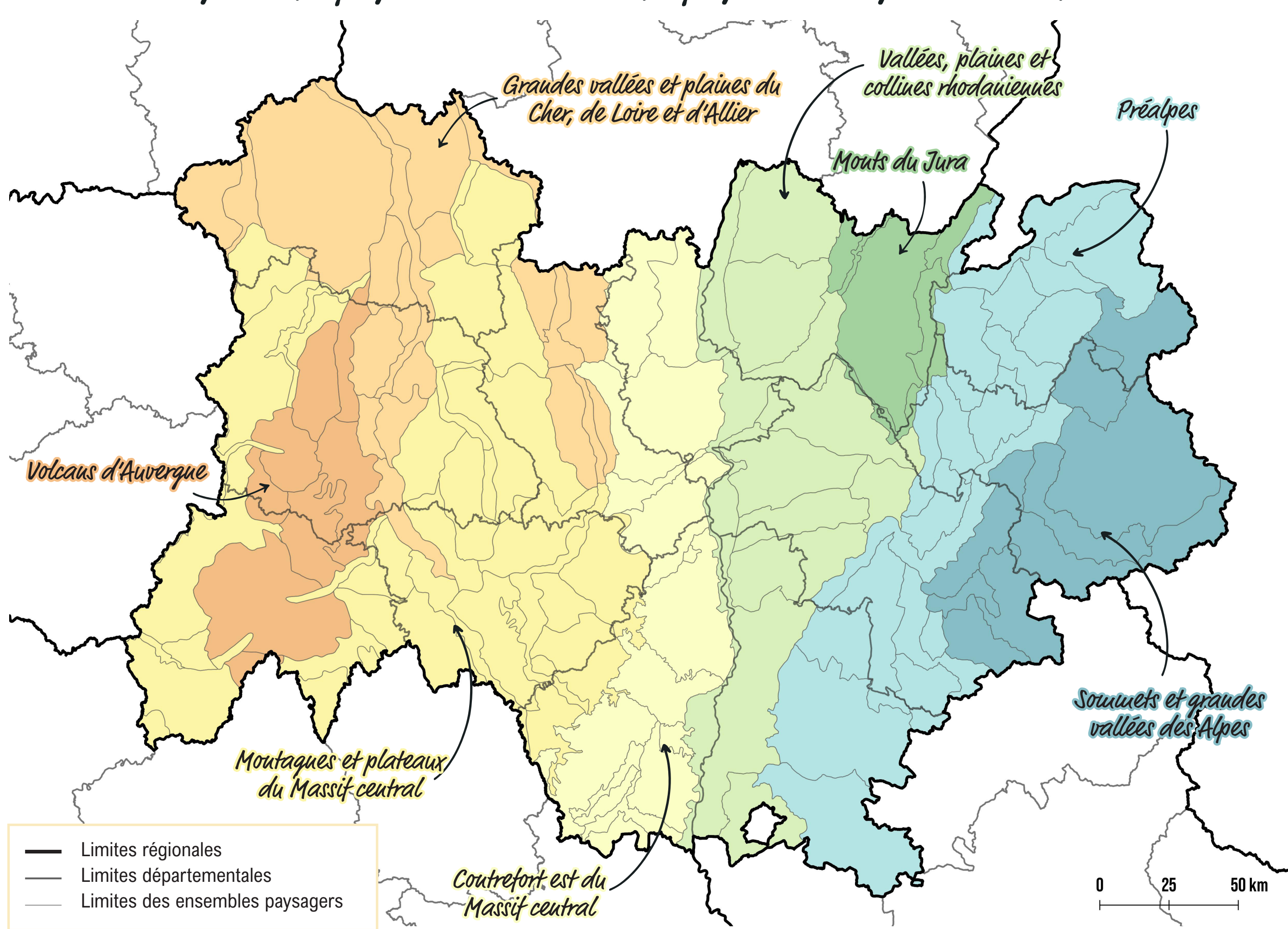


#### Paysagistes concepteurs prestataires

Agence EPODE

- + collaboration avec les élus et techniciens du territoire, au travers de différents temps de concertation

### Carte des grands paysages et des ensembles paysagers d'Auvergne-Rhône-Alpes



### UN PREMIER ATLAS TRÈS ATTENDU

L'Allier ne possédait pas encore un atlas spécifique à l'échelle de son territoire. Jusqu'ici ses paysages figuraient dans un « inventaire départemental » élaboré en 1995 et dans « l'Atlas des paysages d'Auvergne » datant de 2011. Grâce à cet Atlas départemental, les paysages du Bourbonnais sont dorénavant référencés et décrits de manière plus complète pour une meilleure prise en compte de leur identité.

Ce nouveau document a été élaboré avec une attention particulière pour garantir la cohérence avec les départements / régions limitrophes et leurs Atlas respectifs. En effet, le paysage se poursuit au-delà des frontières administratives.

Le département de l'Allier est notamment concerné par deux des huit grands paysages identifiés au niveau de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- « **Grandes vallées et plaines du Cher, de Loire et d'Allier** » qui occupe la majorité du territoire bourbonnais ;
- « **Montagnes et plateaux du Massif Central** » qui en occupe une partie moindre, au sud et à l'est.

Par ailleurs, les 12 ensembles paysagers qui composent cet Atlas départemental sont issus d'un découpage réalisés à l'échelle de la région, cette dernière comprenant 115 ensembles au total. Ce découpage a seulement été retravaillé ponctuellement et à la marge, pour s'adapter à l'échelle du département.

## Composition de l'Atlas

### 1 carnet départemental

Ce carnet comprend :

- > la **fiche d'identité**
- > le **contexte historique**
- > l'**analyse des représentations du paysage**
- > l'**analyse des paysages et de ses composantes paysagères** (topographie, hydrographie, agriculture, boisements, urbanisation, infrastructures)

- > la caractérisation des **valeurs paysagères**
- > l'**identification des grandes dynamiques d'évolution**
- > l'**identification des premiers objectifs de qualité paysagère**
- > la **carte et les dénominations des ensembles et unités paysagères** qui composent le département



### 12 carnets d'ensembles paysagers

(qui incluent les 38 unités paysagères)

Chacun de ces carnets comprend :

- > la **fiche d'identité de l'ensemble**
- > son **contexte historique**
- > l'**analyse de ses composantes paysagères**
- > la **caractérisation de ses valeurs paysagères**

- > la **description de chacune des unités paysagères** qui composent l'ensemble avec :

- \* les motifs et ambiances paysagères de l'unité
- \* l'identification des grandes dynamiques d'évolution
- \* l'identification des objectifs de qualité paysagère

